



FROU-003b

Nom du rédacteur/rédactrice : Luc Novalès, Julien Palaprat

1 . Argumentaire de la demande

La RD 15 un axe majeur de circulation cycliste où la circulation automobile est importante et entre Villeneuve-Tolosane et Toulouse, la continuité en bande cyclable sera complète dès que la portion au niveau des Tibaous sera réalisée (Fiche FROU-018). En dehors du franchissement de Villeneuve-Tolosane qui reste à étudier, la réalisation de cette partie (FROU-003) permettra une liaison jusqu'à Muret en attendant le REV-04-A- Grenade-Toulouse-Cugnaux-Muret qui doit passer sur ce tracé.

Cette fiche traite de la partie Frouzins - Seysses.

Sur la première partie de ce tronçon le besoin n'est plus à démontrer puisque la commune de Seysses y réalise une piste cyclable jusqu'à Frouzins. Cette réalisation est malheureusement d'une qualité déplorable que l'on s'étonne de trouver en 2019 dans le cadre d'un plan cyclable de grande ampleur.

Au lieu d'une piste cyclable pensée pour les déplacements à vélo, on découvre sur les photos un aménagement prévu contre le stationnement des voitures, avec des potelets rigides et sombres, dangereux pour les cyclistes dans des conditions de visibilité réduite (de nuit, sous la pluie...). Ils sont implantés de façon incohérente et le tracé ne permet pas la circulation à double sens de tricycles, remorques et autres vélos un peu larges...

De plus, on voit que l'aménagement se résume à un tracé au sol :

- les différences de niveau liées aux trottoirs existants ne sont même pas effacé,
- la signalisation verticale est inexistante au point que l'on ne sait même pas où se termine cet aménagement.

Il faut repenser cet aménagement dans son ensemble.

2 . Quartier(s) et/ou communes traversées

Avenue de Toulouse à Seysses avec les nouveaux quartiers en cours de construction.



3 . Localisation

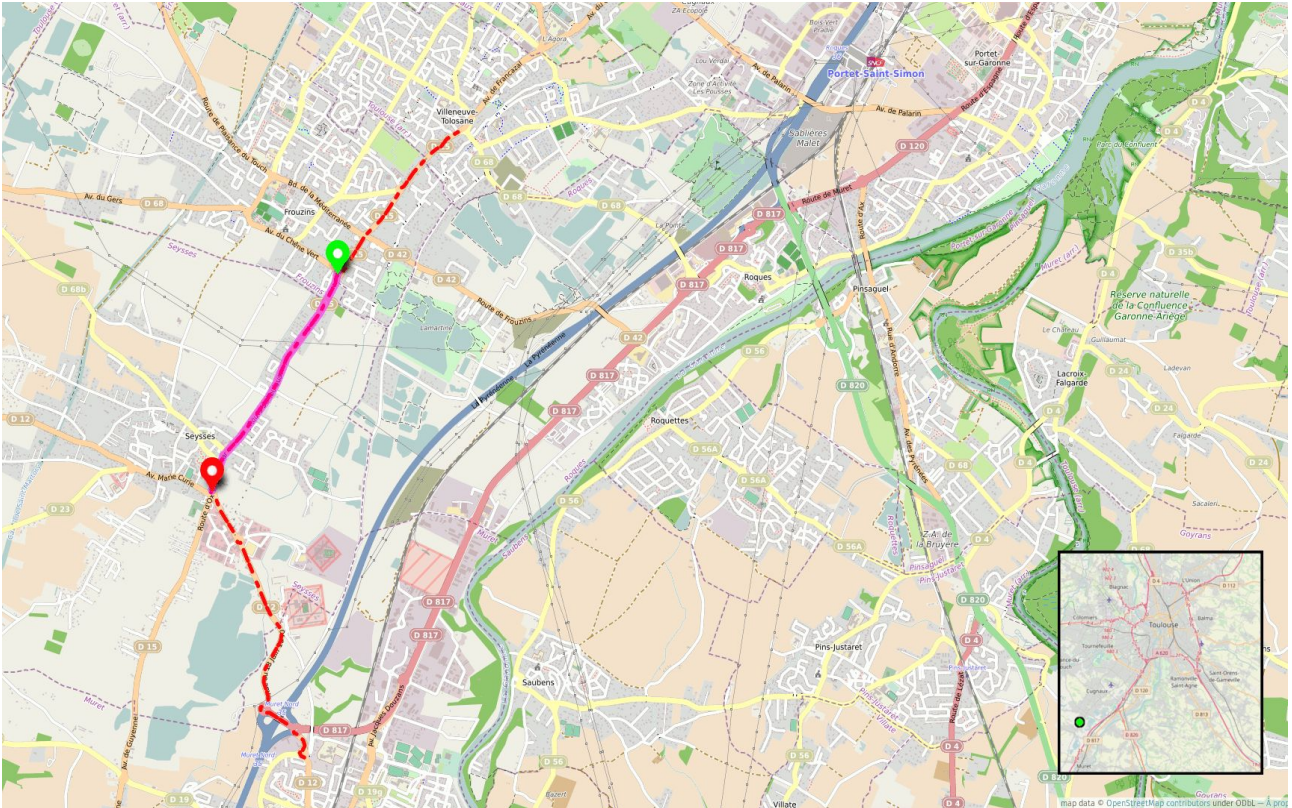


Figure 1: Plan de situation

4 . Photos de l'existant

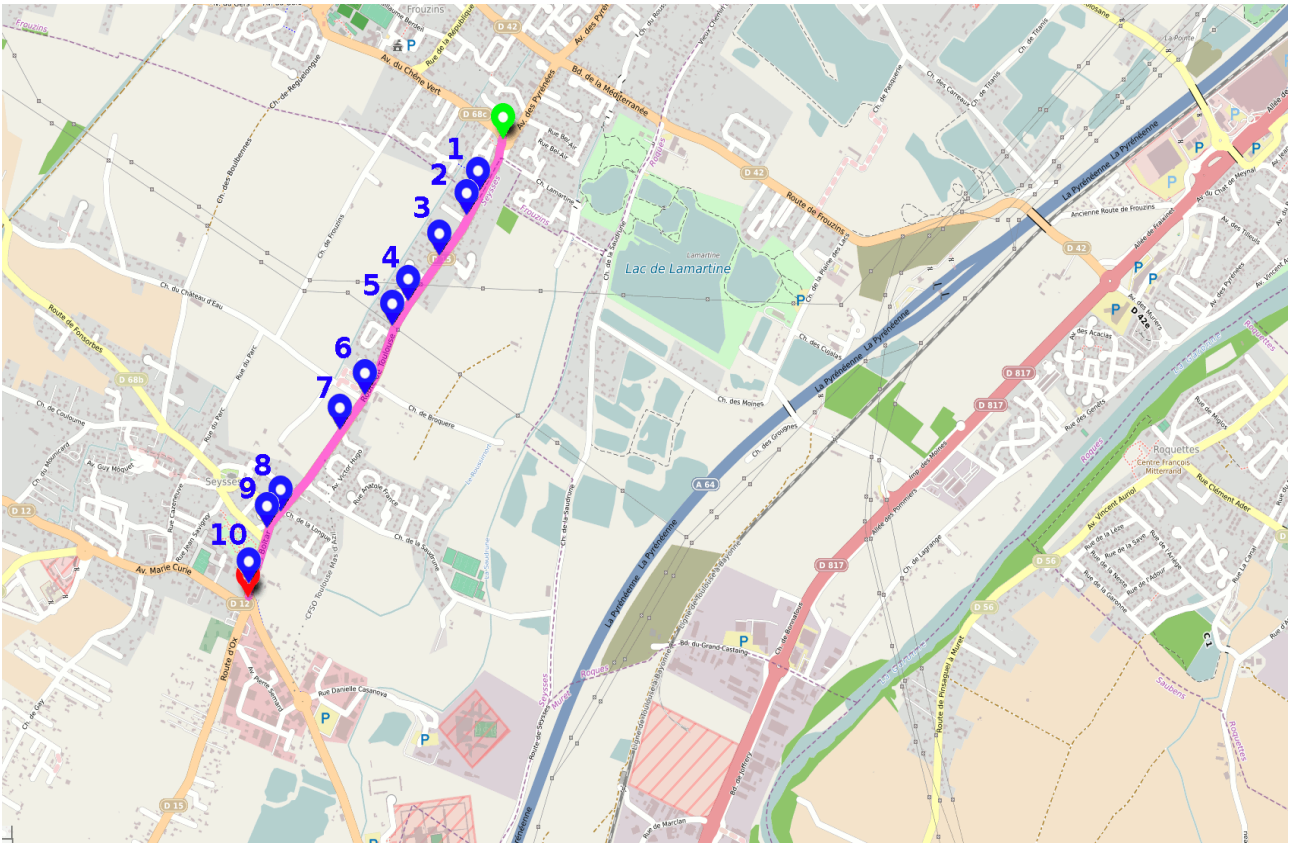


Figure 2: Un marquage sur un trottoir existant et des potelets contre les voitures



Figure 3: Toujours des potelets qui diminuent l'emprise et une bordure de trottoir en plein milieu



Figure 4: Des potelets, un marquage et des bordures de trottoir incohérents



Figure 5: Ici, un parking à conteneurs de poubelles



Figure 6: Ici, même plus de marquage, est ce toujours une piste cyclable ?



Figure 7: Aux abords du rond-point, rien ne semble prévu pour les vélos



Figure 8: partie à aménager, l'emprise le permet



Figure 9: Dans le centre, l'emprise permettrait l'aménagement



Figure 10: Le tronçon le plus étroit



Figure 11: La largeur permet le raccordement à la piste existante (à gauche)

5 . Type d'aménagement envisageable

Il faut réaliser une piste cyclable double-sens, l'emprise le permet.